

**PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**et COMPTE – RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 24 AVRIL 2014 à 20 HEURES**

Présent(e)s : Mesdames BOURBON Marie-Christine, ELYSEE Christine, GIRIN Chantal, GRAMELLE Maria, GUILLOT Evelyne et VALLIN Danièle ainsi que Messieurs BARBE Laurent, GROS Sébastien, MARTIN Pascal, PERONNIER Cédric, PIONCHON Philippe, REY Christophe, ROYER David et Nicolas VERGUET

Absent excusé : PERROT-MINNOT Pascal

Date de convocation : 16/04/2014

**Ordre du jour :**

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2014,
- Diverses demandes de subvention 2014,
- Vote du budget primitif 2014,
- Désignation d'un seul délégué suppléant au Syndicat des Eaux du Thiers / modification,
- Renouvellement de la convention d'assistance auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la prévention des risques professionnels,
- Motion de rejet des modifications relatives à la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité),
- Questions diverses.

**Affiché le 14 mai 2014**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS N° 21/2014 à 26/2014**  
**et VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

**Délibération n° 21/2014 : vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de voter les taux des taxes directes locales.

Il rappelle la décision de la Communauté de Communes Val Guiers d'augmenter ses taux afin de permettre le financement de nouvelles compétences et notamment celles liées à la « petite enfance » et « enfance – Jeunesse » transférées par les communes au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Il rappelle également la décision communale du 4 avril 2013 portant sur une baisse progressive des taux qui avait eu pour conséquence un vote de diminution des taux de 3%.

Il évalue la charge transférée « petite enfance » et « enfance – jeunesse » sur une année complète à plus de 30.000 Euro et présente diverses simulations pour une nouvelle diminution des taux d'imposition sur l'année 2014.

Il rappelle les taux 2013 : Taxe Habitation : 8.89%, Taxe Foncière (bâti) : 8.41%, Taxe Foncière (non bâti) : 52.89% ainsi que celui de la Cotisation Foncière des Entreprises CFE : 16.90% qui est dorénavant voté par la Communauté de Communes Val Guiers, suite à la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide la baisse de 15% des taux d'imposition 2014,
- Valide les nouveaux taux suivants :
  - Taxe habitation : 7.56 %
  - Taxe foncière (bâti) : 7.15 %
  - Taxe foncière (non bâti) : 44.96 %

#### **Délibération n° 22/2014 : subventions diverses associations 2014 et convention d'attribution à l'association sportive et au Foyer Socio-Educatif du Collège « La Forêt »**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des demandes de subvention 2014 et de la convention 2014 pour les attributions au Collège « La Forêt » de Saint-Genix-sur-Guiers en fonction du nombre d'élèves.

Il rappelle les diverses aides allouées sur l'année 2013 et propose de maintenir leur montant pour les associations suivantes :

- Association Sou des Ecoles de Belmont-Tramonet et Verel de Montbel : 500 €
- Association « Les Amis du Togo » : 200 €
- Croix Rouge Française : 200 €
- Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public : 50 €
- Délégation cantonale de l'éducation nationale : 50 €
- FNATH section locale des accidentés de la vie : 200 €
- Association Sportive du Collège : 92 €
- Foyer Socio-Educatif du Collège : 184 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de verser aux associations pour l'année 2014 les subventions précitées,
- de valider la convention d'attribution aux associations du Collège « La Forêt »,
- de porter les crédits suffisants au budget 2014.

#### **Vote du budget primitif 2014**

- **Section fonctionnement**

Monsieur le Maire présente le budget primitif à l'assemblée.

La section de fonctionnement, pour les dépenses réelles d'un montant de 333.723, 22 Euro (charges à caractère général, charges de personnel, contributions aux organismes de regroupement, subventions aux associations...) et les recettes (impôts et taxes, participations et dotations diverses, produits des services...). Cette section s'équilibre en générant un autofinancement de la section d'investissement d'un montant de 511.120, 62 Euro puisque le montant total prévisible des recettes s'élève à 844.843, 84 Euro.

- **Section investissement**

Monsieur le Maire donne lecture des opérations d'équipement dont celle concernant les travaux restants à réaliser sur les édifices culturels et notamment la 2<sup>ème</sup> tranche concernant la restauration de l'intérieur de l'église qui devrait démarrer d'ici la fin d'année. Il rappelle également pour cette opération les subventions allouées récemment par le Département et portées au présent budget. Il énumère les prévisions dépenses pour les études de conception des projets de sécurisation des voiries (Tramonet, Clavetière, Chaudannes) et aménagement de bâtiment (atelier technique au Pivet) précisant que les crédits travaux seront portés au budget dès réception des estimations en cours de chiffrage.

Enfin, il donne les crédits prévus pour la réfection de la toiture et les travaux d'accessibilité au bâtiment de l'ancienne école de Tramonet, l'achat de rideaux occultant pour la salle polyvalente, l'étude du Plan Local d'Urbanisme...

Ainsi, hors report et affectation des résultats de l'exercice précédent, les dépenses d'équipement affectées à une opération s'élèvent à 470.279, 62 € et les recettes (subventions, retour FCTVA N-2, produit de la vente d'un terrain en zone économique à la CCVG, autofinancement de la section fonctionnement) permettent de réserver des crédits non affectés à une opération à hauteur de 277.000 € qui seront ventilés ultérieurement (décision modificative au budget) sur les opérations en attente des chiffrages travaux.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le budget primitif 2014.

**Délibération n° 23/2014: Participation aux frais de fonctionnement des gymnases de St Genix sur Guiers / Convention au titre de l'année 2013/2014**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la participation annuelle aux frais de fonctionnement des gymnases de Saint Genix-sur-Guiers.

Il rappelle également le calcul de la répartition entre les communes, au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur leur territoire.

Il donne lecture de la convention proposée pour l'année 2013/2014 qui précise un montant de 41.77 € par élève soit une participation totale de 960.75 € pour la commune de Belmont-Tramonet qui compte 23 élèves au collège « La Forêt ».

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation au titre de l'année 2013/2014.
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2014.

**Délibération n° 24/2014 : Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région du Thiers**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier la délibération du 24 avril 2014 portant sur la désignation des délégués qui représenteront la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région du Thiers sis le Sougey à Saint Alban de Montbel.

Il rappelle la désignation des délégués titulaires soit Messieurs VERGUET Nicolas et PERROT-MINNOT Pascal.

Il explique qu'il convient, au regard des statuts du Syndicat, de désigner un seul délégué suppléant et non deux comme fait lors de la réunion précédente.

Considérant la seule candidature de Monsieur GROS Sébastien pour représenter la Commune au sein du Syndicat en tant que délégué suppléant,

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des membres présents et votants, Monsieur GROS Sébastien délégué suppléant du Syndicat.

**Délibération n° 25/2014 : Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels / Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé en 2011 une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Il précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels. Il indique que la convention arrivant à expiration, il convient de procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

**Délibération 26/2014 : Adoption de la motion SDES relative au rejet de l'application de l'article 45 de la Loi Rectificative de Finances 2013 sur la perception de la TCCFE (Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité)**

Monsieur le Maire explique que l'article 23 de la Loi n° 2010-1686 (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité) du 7 décembre 2010 a imposé au SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) l'instauration, la perception et le contrôle de la Taxe Communale sur les Consommations finales d'électricité (TCCFE). Le SDES verse trimestriellement aux 257 communes bénéficiaires 97% du produit de cette dernière, depuis l'année 2012.

Or, l'article 45 de la LRF 2013 introduit dans le dispositif deux modifications importantes qui sont applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- la première supprime le seuil des 2 000 habitants et étend la perception de cette taxe par le SDES uniformément sur le territoire des 272 communes de la concession, au coefficient adopté;
- la seconde limite le versement de la taxe à une commune adhérente à 50% maximum du produit de la taxe perçue sur son territoire par le SDES.

Cette nouvelle configuration entraîne une réduction des recettes financières de la commune d'une part et une diminution de la redevance d'investissement R2 versée par ERDF au SDES, dès 2017, d'autre part.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter la motion de rejet proposé par le SDES.

Compte tenu de l'enjeu financier pour les communes et le SDES qui veulent assurer leurs ressources financières et conserver leur autonomie de gestion et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adopter la motion jointe qui exprime le désaccord des élus communaux sur les modifications apportées par l'article 45 de la Loi Rectificative de Finances 2013 concernant le dispositif existant de la TCCFE, sans l'assurance d'une contrepartie financière pour l'autorité concédante et la commune.

## Questions diverses

- **Communauté de Communes Val Guiers (CCVG)**

- Commissions communautaires

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que les conseillers municipaux non délégués peuvent également intégrer les équipes de travail au sein des diverses commissions de la CCVG. Il liste celles-ci et précise qu'un document sera élaboré pour leur constitution. Il précise une nouvelle commission « élargissement des compétences » qui pourrait, à nouveau, étudier le projet du transfert de la compétence vieillesse et notamment la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).

Monsieur le Maire note d'ores et déjà les participations suivantes et reviendra sur le sujet lors d'une prochaine réunion :

- Transport scolaire : D. VALLIN
- Petite Enfance – Enfance jeunesse : C. PERONNIER et P. PERROT-MINNOT
- Tourisme
- Agricole...

Il donne le résultat des élections du 22 avril 2014 concernant la composition du bureau communautaire. : Président : M. CHARBONNIER, Vices Présidents : Finances : M. LARDE, Développement économique : M. VERGUET, Transport scolaire – Agriculture - Pompiers : M. BLONDON, Elargissement des compétences : M. PRIMARD, Enfance Jeunesse : Mme. COSTERG, Administration générale : M. CAGNIN, Travaux : M. PERROUSE, Tourisme Patrimoine : M. PERROT et Communication : Mme. CRESCIUCCI.

- **Syndicat des Eaux du Thiers**

Monsieur le Maire signale la réélection en tant que Président du Syndicat de M. BERTHIER le 23 avril 2014.

- **Elections européennes du 25 mai 2014**

Monsieur le Maire propose d'établir la composition du bureau de vote et prévoir les participations aux permanences prévues sur 2 plages horaires 8h – 13h et 13h -18h

- **Composition CCAS**

Monsieur le Maire signale qu'un appel à candidatures a été lancé par voie d'affichage administratif pour la désignation des quatre personnes extérieures au Conseil Municipal qui doivent être, dans la mesure du possible, représentantes d'associations ou structures qui œuvrent dans le domaine du social. Il précise que l'UDAF n'a pas été en mesure de désigner un représentant comme elle le faisait jusqu'à présent.

Il convient de valider la composition du CCAS avant la fin mai 2014. Aussi, d'autres personnes seront sollicitées au plus tôt.

Une réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 20 mai prochain pour la validation des membres du Conseil d'Administration du CCAS.